



# Le mouvement des chatouilleuses : genre et violence dans l'action politique à Mayotte (1966-1976)

**Mamaye Idriss**

DANS **LE MOUVEMENT SOCIAL** 2016/2 n° 255 , PAGES 57 À 70  
ÉDITIONS **LA DÉCOUVERTE**

ISSN 0027-2671

ISBN 9782707190574

DOI 10.3917/lms.255.0057

Date de mise en ligne : 12/07/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2016-2-page-57?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

# Le mouvement des chatouilleuses : genre et violence dans l'action politique à Mayotte (1966-1976)

par Mamaye IDRIS<sup>\*</sup>

La technique était la suivante<sup>1</sup>. Deux ou trois femmes s'en approchaient [de l'homme politique en visite], commençaient à l'interroger posément pour savoir qui il était exactement : « Bonjour Monsieur, on peut vous aider ? D'où venez-vous?... etc. ». Dès que la personne se mettait à marteler : « Je viens des Comores<sup>2</sup>, je viens conjurer les Mahorais d'arrêter cette guerre, car nous sommes de la même famille, nous sommes du même père et de la même mère, nous pratiquons la même religion, les Mahorais sont musulmans, nous aussi... », nous commençons à tirer sa cravate, sa chemise puis on criait : « Chatouillons-le ! ». Imagine, vingt femmes en train de chatouiller quelqu'un ! Il tombait directement par terre. La route n'étant pas goudronnée à cette époque, nous l'arrosions de poussière partout. On lui en mettait dans ses poches, sur sa chemise... Au bout d'un moment, il commençait à suffoquer : « Hum, hum, hum, hum... ». Et là, on le laissait partir pour ne pas le tuer<sup>3</sup>.

Mode de protestation utilisé contre l'autorité territoriale<sup>4</sup> à la veille de l'indépendance, la « chatouille », décrite ici par Zaïna Méresse, a fait la renommée d'un mouvement de femmes, les *sorodats wa Maore* (en mahorais : les soldats de Mayotte), plus connues par le grand public sous le nom de chatouilleuses, selon l'expression française reprise par un journaliste métropolitain en 1971<sup>5</sup>. Figure de proue de ce mouvement, Zaïna Méresse a largement contribué à en publiciser les modalités. Son témoignage révèle pourtant toute l'ambiguïté de ce mode d'action. Le terme français *chatouilles* décrit un geste ludique et familier alors que Zaïna Méresse laisse entendre que l'action de ces femmes n'est pas sans violence, visant à humilier.

Le mouvement dit des chatouilleuses apparaît en 1966, en réaction au transfert du chef-lieu de Dzaoudzi, situé sur l'île de Mayotte, à Moroni, en Grande Comore, transfert voté huit ans plus tôt par l'assemblée territoriale. Dès le début de leur mobilisation, les femmes fustigent l'autorité territoriale considérée comme la principale responsable de l'état d'abandon dans lequel, selon elles, se trouve l'île.

<sup>\*</sup> Doctorante, Université Paris 7-Diderot.

1. Je remercie Ophélie Rillon, Emmanuelle Bouilly, Sophie Blanchy, Riadh Chouzour et Mohamed Nabhane pour leurs conseils et leurs relectures exigeantes.

2. Si l'on se fie à la traduction de Faouzia Antoïssi, Zaïna Méresse emploie le mot « Komoru », terme utilisé en mahorais pour faire référence à la Grande Comore, et appelle les autres îles par leur nom propre : Anjouan, Mohéli.

3. Archives départementales de Mayotte (ADM), entretien avec Zaïna Méresse (traduction par Faouzia Antoïssi), s.l.n.d.

4. La population locale est alors représentée au sein de deux instances : le conseil de gouvernement et l'assemblée territoriale composée d'une trentaine de députés élus au suffrage universel.

5. M. LEGRIS, « Mayotte et ses femmes », *Le Monde*, 2 janvier 1971.

Elles réclament une plus grande représentation de Mayotte au sein de l'assemblée territoriale ainsi que sa départementalisation. Elles agissent aux côtés du Congrès des notables, premier mouvement politique mahorais à formuler cette revendication. Le Congrès s'est formé en 1958, après l'annonce par le général de Gaulle de l'organisation d'un référendum soumettant à l'ensemble des colonies la possibilité de rester au sein de la Communauté française ou bien d'accéder à l'indépendance. La population des Comores s'est prononcée contre l'indépendance et l'archipel a dès lors acquis le statut de territoire d'outre-mer. Régies depuis 1961 par un statut d'autonomie interne, les Comores disposent alors de deux organes de décision : le conseil de gouvernement, représentant la population locale, et le haut-commissariat, représentant le gouvernement français<sup>6</sup>.

Les activités protestataires des chatouilleuses sont recensées dès leur formation par l'administration coloniale, sans que celle-ci utilise le terme<sup>7</sup>. Seuls les témoignages des acteurs et actrices de l'époque informent plus en détail sur l'acte de chatouille. L'origine des récits sur lesquels nous fondons cet article est composite : interviews réalisées par des journalistes<sup>8</sup>, témoignages recueillis par le service des archives orales du centre des Archives départementales de Mayotte<sup>9</sup>, mais aussi entretiens personnels réalisés dans le cadre d'une recherche doctorale<sup>10</sup>. Leader du mouvement des chatouilleuses et vice-présidente du Mouvement populaire mahorais (MPM) créé en 1966 à la suite de l'union de protestataires féminines avec le Congrès des notables, Zaïna Méresse, contrairement aux autres militantes, parle français, ce qui lui a permis de multiplier les entretiens jusqu'à sa mort en 2014<sup>11</sup>. Sa description de la chatouille fait autorité et s'inscrit pleinement dans le travail de construction d'une mémoire collective à Mayotte. Il faut cependant l'analyser avec un certain recul critique et la confronter à d'autres témoignages, ceux de militants et de journalistes, mais aussi d'autres chatouilleuses : en effet, la facilité avec laquelle

6. En 1975, en dépit de la déclaration unilatérale d'indépendance des Comores proclamée par le président du Conseil de gouvernement, Ahmed Abdallah, Mayotte demeure sous administration française et accède au statut de département le 31 mars 2011.

7. Le fonds de la Délégation générale de la République aux Comores (Delco) du centre des Archives nationales d'outre-mer (ANOM), le fonds du Bureau politique de l'Océan Indien du Centre d'archives contemporaines (CAC) des Archives nationales et le fonds de justice des Archives départementales de Mayotte (ADM).

8. Ces interviews proviennent de la revue *Jana na Leo* publiée à partir des années 1980 à Mayotte.

9. Ces témoignages ont été recueillis auprès d'observateurs et d'acteurs politiques de la période 1960-1970 à Mayotte par la responsable du service des archives orales, Siti Yahaya.

10. Ce travail de recueil de témoignages, commencé en 2009 dans le cadre d'un master, se poursuit sous la forme d'une thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Faranirina Rajaonah et Sophie Blanchy, avec pour titre provisoire : « Partition et indépendance des Comores. Entre unité culturelle et rivalité insulaire ». Il s'agit d'entretiens avec des militantes du MPM telles que Coco Djoumoi (Petite-Terre, 2012), Coco Madi (Pamandzi, 2012), Fedat Attoumani (Labattoir, 2010), réalisés en mahorais en présence d'un intermédiaire familier de la personne interrogée. Les entretiens avec les hommes ont été réalisés en français, qu'il s'agisse d'un militant du MPM comme Martial Henry (Pamandzi, 2010) ou d'opposants au MPM comme Ali Said Amri (Mamoudzou, 2009 et 2012), Youssouf Saïd (Tsararano, 2010 et 2012) et Youssouf Moussa (Labattoir, 2009).

11. Je me suis appuyée sur deux sources. La première est une interview en français de Zaïna Méresse, réalisée par un journaliste métropolitain et en partie retranscrite dans l'article qu'il publie, offrant une description la plus détaillée de la chatouille (Y. BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses », *Jana na Leo*, n° 15, 1990, p. 14-18). La seconde est un entretien en mahorais, mené également auprès de Zaïna Méresse par Siti Yahaya et conservé aux Archives départementales de Mayotte (ADM), s.l.n.d.

Zaïna Méresse parle de son expérience contraste avec la réserve de certaines de ses consœurs comme Zéna M'Déré, Bwéni M'Titi, Mouchoula et Echat Sidi.

Malgré la large médiatisation de ce mouvement, très peu de travaux s'y sont intéressés. Dans les rares études qui mentionnent l'existence d'un mouvement féminin, souvent d'ailleurs sans aller plus loin, les chatouilleuses sont généralement évoquées sans faire l'objet d'une véritable analyse. Les travaux universitaires<sup>12</sup> et les publications du conseil général de Mayotte<sup>13</sup> qui mentionnent les chatouilles reprennent la thèse défendue par le MPM selon laquelle les femmes auraient simplement chatouillé des dirigeants politiques. Le premier à avoir interrogé cette thèse officielle est Mahmoud Ibrahim, dont les travaux cherchent à comprendre les formes réelles de ce mode d'action, et notamment sa part de violence<sup>14</sup>. Selon lui, les multiples reconstructions historiques dont ce phénomène a fait l'objet en ont modifié la compréhension. On peut cependant regretter que sa recherche ne permette finalement pas de saisir les modalités et les conditions de ce répertoire d'action. De plus, il présente cette mobilisation féminine comme exclusivement liée à des causes économiques, le transfert du chef-lieu signifiant la fin d'une manne financière pour les populations mahoraises. Ni lui, ni Sophie Bouffart, qui s'est aussi penchée sur la chatouille, n'interrogent la dimension féminine et genrée de cette mobilisation – ils s'accordent, du reste, à ne voir dans la protestation de ces femmes que le signe de leur instrumentalisation et de leur subordination aux hommes du mouvement.

Cet article vise donc à démontrer que ce qui a été qualifié *a posteriori* de chatouilles renvoie à une diversité de modes d'action, y compris violents, employés par des femmes à l'encontre de leurs opposants politiques aussi bien masculins que féminins. Nous montrerons comment le terme de chatouille permet d'euphémiser la violence des chatouilleuses, procédé qu'on retrouve ailleurs, et que l'historiographie récente sur les violences féminines a permis de repérer<sup>15</sup>. La violence des femmes, à la fois symbolique, par une inversion des rapports de genre, et physique, a été occultée par un travail de « re-féminisation »<sup>16</sup> mettant en exergue des qualités typiquement féminines de façon à voiler la violence de leurs actes. Nous nous attacherons à analyser la manière dont le terme chatouille a permis de singulariser l'action féminine et d'occulter la violence politique des femmes aussi bien que celle des hommes militants du MPM. Cet article a aussi pour ambition d'étudier la manière dont les relations et assignations de genre ont influencé la mobilisation des chatouilleuses, que ce soit dans la formulation de leurs causes et mots d'ordre, de leur identité, ou dans la formation d'alliances avec des leaders masculins du Congrès des notables.

12. J. MARTIN, *Histoire de Mayotte, département français*, Paris, Les Indes Savantes, 2010, p. 128 ; S. BOUFFART, « La possession comme lieu et mode d'expression de la complexité sociale : le cas de Mayotte », thèse d'ethnologie sous la direction de Sophie Blanchy, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, 2009, p. 198.

13. D. ZAÏDANI (dir.), *Les chatouilleuses. La révolte des femmes (1966-1976)*, Mamoudzou, Conseil général de Mayotte, 2014.

14. M. IBRAHIME, « Les 'chatouilleuses' maoraises. De la lutte contre l'indépendance à la départementalisation (1960-1975) », communication dans le cadre du colloque international « Femmes, genre, colonisations (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>) », Centre d'histoire de Science Po, Paris, 19-21 janvier 2012. Enregistrement audio en ligne, <http://genrecol.hypotheses.org/209>, consulté le 28 juillet 2015.

15. C. CARDI et G. PRUVOST (dir.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012.

16. D. GODINEAU, « Introduction, Les violences politiques », in *Ibid.*, p. 72-73.

C'est pourquoi, après avoir restitué les actes concrets que recouvre le terme chatouille, nous nous attacherons à étudier les motifs de la mobilisation des femmes et les différents moyens par lesquels elles mettent en jeu leur féminité, pour examiner enfin les relations entre militants et militantes au sein du MPM.

### La chatouille : des origines et des formes variées

Avant de recourir à la chatouille, les femmes concernées par cette mobilisation ont tenté de faire entendre par d'autres moyens leurs revendications contre le transfert du chef-lieu. Elles ont dans un premier temps adressé des lettres aux autorités<sup>17</sup>. D'après Zaïna Méresse, Zena M'Déré en aurait eu l'idée après l'avoir vu faire à Madagascar où elle avait résidé : « Lorsque les gens revendiquent leurs droits, ils écrivent une lettre au représentant de l'État et ce dernier y répond toujours<sup>18</sup>. » Aussi, des délégations de femmes ont cherché à plaider leur cause directement devant des représentants politiques, haut-commissaire et représentants locaux, bien souvent en les interpellant dans la rue ou en sollicitant une audience.

C'est fin juin 1966 que les femmes ont songé à recourir à une action plus physique. Elles se sont présentées au domicile du ministre de l'Éducation du conseil de gouvernement de l'époque, Madi Sabili, qui, selon trois témoignages, aurait répondu de manière très grossière aux doléances des femmes concernant notamment le départ pour Moroni de leurs époux, fonctionnaires de l'administration. Sabili les aurait traitées de « gouines<sup>19</sup> », considérant qu'elles n'étaient « motivées que par [leur] excitation sexuelle<sup>20</sup> ». Selon un ancien membre du MPM, Ali Said Amri, le ministre aurait tenu des propos insultants et infantilisants, conseillant notamment à ces femmes de « se gratter les fesses avec du piment », menace souvent proférée à l'encontre d'enfants grossiers<sup>21</sup>. Le haut-commissaire, Henri Bernard, demeure flou sur les paroles exactes du ministre mais relève néanmoins son manque de tact<sup>22</sup>. Les récits convergent donc sur la nature des événements ayant déclenché la colère féminine. Offensées et humiliées, plusieurs femmes, dont Suha Saidi, Coco Madi mais aussi Zoubadi Abdou, se sont réunies et ont décidé unanimement de chatouiller<sup>23</sup> les membres de l'autorité territoriale séjournant à Mayotte afin de leur faire comprendre qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Selon Zaïna Méresse, l'emploi de la chatouille était stratégique dans la mesure où ce geste ne constituait pas un délit<sup>24</sup>. C'est donc pour éviter de frapper leurs adversaires et ne laisser aucune prise à d'éventuelles plaintes qu'elles ont recouru à ce mode d'action. La chronologie de

17. Nous ne savons si elles écrivaient aux autorités comoriennes ou françaises. Nous n'avons pas retrouvé de lettres signées par des femmes datant de l'année 1966. De nombreuses lettres du MPM se trouvent au CAC, fonds 19940163 : Bureau politique de l'Océan Indien, carton 43. Il s'agit de lettres signées par les leaders masculins.

18. ADM, entretien avec Zaïna Méresse, s.l.n.d.

19. Entretien avec Zaïna Méresse in Y. BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses », art. cité, p. 16.

20. *Ibid.*

21. Entretien avec Ali Said Amri, Mamoudzou, 2009.

22. ANOM, Delco 3, lettre de Henri Bernard, haut-commissaire aux Comores, au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, 1<sup>er</sup> juillet 1966, p. 2.

23. Zaïna Méresse utilise le terme mahorais *ufetsa*, chatouiller.

24. Y. BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses... », art. cité, p. 17.

ces opérations demeure parfois floue et repose essentiellement sur des témoignages qui peuvent être sujets à caution.

Selon Zaïna Méresse, la première personne chatouillée aurait été Mohamed Dahalani, ministre des Finances de l'autorité territoriale, sans que cet événement puisse être clairement daté.

C'était un homme originaire de Mitsamiouli. Ah ! Son nom est Mohamed Dahalani. Il est mort à présent. On ne savait pas de quoi il était ministre, la seule chose qui comptait, c'était son appartenance au gouvernement [territorial]<sup>25</sup>.

Outre son statut de haut fonctionnaire, Mohamed Dahalani incarnait la notabilité de Grande Comore ainsi que l'hégémonie exercée par cette île et celle d'Anjouan sur Mayotte<sup>26</sup>. Zaïna Méresse conserve un souvenir assez clair de ces premières « chatouilles » qui semblent emprunter par la suite le même scénario. Vaquant à leurs activités quotidiennes, les femmes sont alertées du passage d'un fonctionnaire dans le quartier par un cri de ralliement, sorte de « youyou modulé »<sup>27</sup>. Elles s'interrompent alors pour rencontrer le sujet de leur courroux.

Les premières arrivées l'entourent à trois ou quatre sans animosité. Elles commencent à se plaindre en douceur. « Pourquoi ne vous occupez-vous pas de Mayotte ? ... Pas de goudron, pas d'école... pas de travail... pas d'électricité... rien de rien ! Pourquoi Mayotte ne compte-t-elle pas ? etc. etc. ». Dix, quinze, vingt femmes arrivaient. On commençait à le toucher, à le féliciter « Belle cravate ! Beaux cheveux !... ». Soudain l'une d'entre nous commence la chatouille sur son côté droit. Très vite il se tord. On le déshabille : sa veste lui est ôtée et on le chatouille de plus belle. Bientôt, il n'arrivait plus à respirer<sup>28</sup>...

Alertée, la gendarmerie se rend sur les lieux et découvre que « le Ministre était seul, écroulé dans la poussière »<sup>29</sup>. Les chatouilles ont produit l'effet escompté : le lendemain, Mohamed Dahalani quittait Mayotte.

Nous n'avons pas connaissance du nom de la deuxième personne chatouillée. D'après Zaïna Méresse, il s'agirait d'un autre haut fonctionnaire qui, informé par Dahalani, était venu à Mayotte dans l'unique idée de se confronter à elles :

Le lendemain, il [Mohamed Dahalani] a pris l'avion pour Moroni et, là-bas, a tout raconté à ses amis, ses collaborateurs. Eh bien ceux-ci se sont moqués de lui : « Des femmes ! Des chatouilles ? Ridicule ! Nous, nous ne nous serions pas fait avoir ! ». Le malheureux avait beau leur affirmer qu'elles étaient au moins trente, chacun a décidé de tenter l'aventure. C'est ainsi que le second est arrivé. Il avait pris la précaution de se balader avec trois ou quatre amis, des Grands Comoriens. Déjà, dans tous les quartiers, le hululement caractéristique avait

25. Interview de Zaïna Méresse in *Ibid.*, p. 16.

26. Durant l'époque précoloniale, les sultans mahorais étaient sous la sujétion du sultanat d'Anjouan. Les sultanats d'Anjouan et de Grande Comore étaient les deux centres politiques majeurs de l'archipel. Voir J. MARTIN, *Histoire de Mayotte...*, op. cit.

27. Interview de Zaïna Méresse in Y. BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses... », art. cité, p. 16.

28. *Ibid.*

29. *Ibid.*

ameuté les femmes. Rapidement, nous étions une dizaine près d'eux, psalmodiant le leitmotiv : « Pourquoi venez-vous ici alors que vous ne nous aidez pas ! Repartez chez vous ! ». Un d'entre eux nous a mal répondu : « Qu'est-ce que vous pouvez contre nous ? ». Hop ! En un clin d'œil ces messieurs n'avaient plus de vestes ni de chemises et gigotaient entre nos mains. Dès qu'ils se sont mis à suffoquer, les femmes ont dit : « Attention, ils vont mourir ! ». Nous nous sommes dispersés et les avons laissés dans la poussière<sup>30</sup>.

Une trentaine de femmes se regroupent donc autour de l'homme, leur victime, qu'il soit seul ou accompagné, le font tomber par terre et finissent par le chatouiller. Les chatouilles prennent une autre dimension lorsqu'elles ne visent plus seulement des hommes ressortissants des autres îles, mais le ministre mahorais Madi Sabili. Il aurait été, selon Zaïna Méresse, la troisième personne chatouillée. Il est cependant possible qu'il ait été à l'origine la première personne visée et la première victime du mouvement<sup>31</sup>. Lors de son départ pour Moroni le 27 juin 1966, Madi Sabili fait face à une centaine de femmes venues à l'aéroport pour l'empêcher d'aller assister à la session de l'assemblée territoriale. L'une d'elles, Nadhura Binti Ali, dit l'avoir déchaussé et lui avoir arraché ses boutons<sup>32</sup>. À aucun moment elle ne fait référence à des chatouilles. Si le haut-commissaire relate le départ en catastrophe du ministre, il ne fait aucune allusion à une quelconque agression physique<sup>33</sup>.

Le cas du passage à Mayotte d'un orchestre anjouanais, le Yasmin-Band, chatouillé lui aussi selon Zaïna Méresse, montre que la chatouille n'est en rien la pratique innocente que sa dénomination suggère. Les Anjouanais, tout comme les représentants du gouvernement comorien, n'étaient pas les bienvenus à Mayotte, incarnant la domination extérieure pesant sur l'île. Aux dires de Moïnaecha Boina, présente lors des échauffourées, les protestataires s'étaient rendues dans un premier temps à l'aéroport pour inviter les musiciens à quitter l'île. L'avion ayant déjà atterri, elles ont cherché à leur barrer la route pour les empêcher d'atteindre Pamandzi. C'est alors que les forces de l'ordre sont intervenues et qu'elles ont riposté en leur jetant des pierres<sup>34</sup>. Un jugement atteste de cet affrontement, pour lequel neuf manifestantes ont été condamnées à des peines allant de quinze jours à huit mois d'emprisonnement pour violences et voies de fait et « attroupement armé qui ne s'est dissipé que devant l'usage de la force<sup>35</sup> ».

30. *Ibid.*

31. Il est peu probable que Mohamed Dahalani ait été la première victime des chatouilleuses. Le récit de Zaïna Méresse semble plutôt répondre à des enjeux de mémoire qui visent à accréditer l'idée selon laquelle le mouvement des chatouilleuses se serait dès l'origine mobilisé contre les notables des autres îles, de façon à affirmer la concordance et la cohérence des revendications portées par le mouvement des femmes.

32. Z. BAMANA, « L'année 1967. Le bulldozer à Hamouro, Yasmin-Band, le Congrès de Ouangani, la chaussure d'Ahmed Sabili », *Jana na Leo*, n° 4, 1988, p. 6-14.

33. Cette pièce de correspondance nous a permis de dater précisément l'événement (ANOM, Delco 3, lettre du haut-commissaire de la République aux Comores au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, 1<sup>er</sup> juillet 1966, p. 2).

34. Z. BAMANA, « L'année 1967... », art. cité, p. 10. Nous ne savons pas s'il s'agit du premier ou du second passage du Yasmin Band à Mayotte. Dans les deux cas, il s'accompagna d'affrontements entre le mouvement des femmes et les forces de l'ordre.

35. ADM, fonds de justice, 56W14, jugement, s.d., p. 3.

La chatouille prend une coloration nouvelle dès lors que les femmes embrassent la cause du Congrès des notables à partir d'août 1966. Leur violence, qui ne s'était jusqu'alors exercée qu'à l'encontre d'hommes, commence à concerner tout individu acquis aux idées unionistes ou indépendantistes, plus couramment regroupés sous l'étiquette de *serrer-la-main*, femmes comprises. Une note des renseignements généraux rend compte des repréailles menées par des femmes au domicile d'une *serrer-la-main* :

Le mercredi 11 octobre écoulé, vers 17 heures, la nommée X, épouse de..., surveillant des TP [travaux publics], domicilié à M'tsapere, s'est rendu chez la nommée Y pour lui reprocher de ne jamais participer aux réunions organisées par le Mouvement des femmes de Mayotte. L'interpellée lui a fait savoir que ces réunions ne l'intéressaient pas et qu'elle considérait Saïd Mohamed Cheikh uniquement comme le chef du gouvernement. À la suite de cette déclaration, la nommée X a réuni plusieurs femmes de la localité et ensemble elles se rendirent chez Y, pénétrèrent dans son habitation et jetèrent dehors du mobilier et des objets divers. Puis, s'adressant aux nombreuses personnes du village qui s'étaient rassemblées, la nommée X a déclaré : « Au nom des Mayottais et de la Présidente..., apprenez que Y et sa famille ne doivent plus à compter de ce jour avoir aucun rapport avec la population de Mayotte qui doit les ignorer »<sup>36</sup>.

D'après plusieurs opposants au MPM (Youssef Saïd, Youssef Moussa, Ali Saïd Amri), ces repréailles ont pris aussi la forme de chatouilles. Derrière le terme se cachent ainsi différents modes d'action plus ou moins violents tels que menaces, intimidations, mesures d'ostracisme, manifestations de rue mais aussi agressions physiques, confrontations avec les forces de l'ordre, jets de pierres, mises à sac de domiciles.

## Le sexe de la mobilisation départementaliste

Après avoir envisagé les différentes formes que prend la chatouille, il s'agit à présent de comprendre les raisons de l'engagement de ces femmes et l'intérêt que présente le recours à ce mode d'action particulier.

### *L'engagement des femmes : une réponse liée à des intérêts communs genrés*

L'émergence du mouvement des chatouilleuses a pour origine le mécontentement de femmes qui se sont unies autour de questions ayant trait à leurs fonctions et à leurs rôles sociaux, remis en cause par le transfert du chef-lieu. En effet, certaines femmes commerçantes se trouvent dans l'obligation de fermer boutique – leurs activités dépendant fortement de l'affluence des fonctionnaires. L'état de « misère<sup>37</sup> » dans lequel se trouve alors l'île est largement condamné par les femmes. Elles expriment aussi des critiques qui dépassent la question du transfert de la capitale, se plaignant de conditions de vie difficiles du fait de la pénurie régulière d'un certain nombre de produits de base, comme le sucre, le riz ou le savon, ou du fait des insuffisances de l'accès aux soins<sup>38</sup>.

36. ADM, 1W114, note « L'antenne RG de Mayotte communique », Moroni, 8 novembre 1966.

37. Interview de Coco Djoumoi Sidi in Yves BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses... », art. cité, p. 15.

38. Interview de Zéna M'Déré in *Ibid.*

Le transfert du chef-lieu entraîne surtout le départ des hommes<sup>39</sup>, époux ou concubins, privant les femmes d'une ressource économique précieuse<sup>40</sup> : l'instabilité des mariages et la polygamie font que le couple a peu de chances de résister à la séparation physique<sup>41</sup>. Cette situation retire par ailleurs aux femmes une de leurs principales prérogatives sociales : au sein de la société mahoraise uxori-matrilocale<sup>42</sup>, elles jouent en effet un rôle décisif dans l'équilibre matrimonial ; tout ce qui concerne les alliances (contraction des mariages, cérémonies nombreuses qui entourent les festivités, etc.) sont de leur ressort<sup>43</sup>. La possibilité pour les hommes, désormais à Moroni, de contracter un mariage sans en référer aux intermédiaires féminins vient bouleverser cet équilibre. Le modèle économique et la division sexuelle du travail au sein des familles mahoraises font que les hommes ont la charge de subvenir aux besoins de la maisonnée tandis que les femmes assurent la pérennité des alliances matrimoniales. La mobilisation des femmes s'inscrit ainsi en réaction aux transformations socio-économiques engendrées par le transfert du chef-lieu. Les femmes contestent une décision lourde de conséquences sur leurs conditions de vie et leurs fonctions sociales. C'est donc sur la base d'intérêts socio-économiques genrés qu'elles se mobilisent et que certaines d'entre elles se politisent.

Tout en réclamant la départementalisation de Mayotte, associée au Congrès des notables, ces militantes adoptent des positions qui entrent parfois en contradiction avec ces mêmes revendications départementalistes. Elles se prononcent ainsi contre le paiement des impôts qui « obligea[ient] les femmes comoriennes à vendre leurs bijoux pour pouvoir s'[en] acquitter<sup>44</sup> ». Le chef de canton de Mayotte, chargé de recouvrer l'impôt, rapporte ainsi une des manifestations antifiscales qui a rassemblé 25 à 30 femmes devant son bureau :

Le 6 juillet 1967, dans le courant de la matinée, une vingtaine de femmes sont venues me trouver à mon bureau. Elles désiraient que les impôts ne soient plus payés et que du travail soit donné aux hommes, et me chargeaient par la même occasion d'en aviser le chef de la Subdivision<sup>45</sup>.

39. Interview d'Echat Sidi in *Ibid.*

40. Il n'existe pas à ma connaissance de travaux décrivant les relations familiales et conjugales dans les différentes îles de l'archipel à cette époque. À défaut, je m'appuie sur des observations concernant une période plus récente : « Une femme trouve dans le mariage non seulement un cadre licite et légitime (*balali*) pour l'activité sexuelle, mais aussi des ressources économiques également licites. » (S. BLANCHY, « Discours normatifs et images de la femme aux Comores », in D. JONCKERS, R. CARRÉ et M.-C. DUPRÉ (dir.), *Femmes plurielles. Les représentations des femmes. Discours, normes, conduites*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1999, p. 98).

41. Sophie Blanchy l'explique notamment par la difficile définition des rôles conjugaux, liée aux tensions entre union conjugale et liens de filiation et à l'asymétrie des rôles masculins et féminins (*Ibid.*).

42. Selon la règle de résidence uxorimatrilocale qui prévaut dans tout l'archipel, l'homme part vivre chez son épouse. Mais il reste malgré tout le maître du logis.

43. S. BLANCHY, « Matrilocalité et système d'âge à Mayotte. Notes pour une étude comparative de l'organisation sociale dans l'archipel des Comores », *Taarifa, revue des Archives départementales de Mayotte*, n° 3, 2012, p. 9-21.

44. Ce témoignage est celui du prince Saïd Ali Ben Saïd Omar, dernier sultan de Grande Comore (cité par S. BLANCHY, « Images coloniales de la société comorienne. Les raisons d'une méconnaissance durable », in N. DODILLE (dir.), *Idées et représentations coloniales dans l'Océan Indien*, Paris, Presses universitaires Paris-Sorbonne, 2009, p. 219. Ces bijoux proviennent souvent des offrandes de la famille de leur époux lors du mariage coutumier.

45. ADM, 1W69, gendarmerie nationale, groupement des Comores, brigade de Pamandzi, n° 185, 10 juillet 1967, procès-verbal « renseignements administratifs », manifestation à Pamandzi, p. 1.

Le refus du paiement de l'impôt éclaire les divisions qui règnent entre certaines femmes et les leaders politiques. Dans l'un des rares procès-verbaux de congrès du MPM conservés, cette question est débattue : la nécessité du paiement est rappelée par le parti « pour permettre aux écoles, aux dispensaires ainsi qu'à la barge de fonctionner normalement<sup>46</sup> ». Le refus de certaines femmes de payer les impôts témoigne d'une compréhension assez vague de ce qu'engage la départementalisation. En effet, elles réclament le maintien de l'administration française à Mayotte, mais n'estiment pas nécessaire de contribuer à son fonctionnement.

### *Un mode d'action collectif mettant en scène les rapports de genre*

Subissant de plein fouet les effets du transfert du chef-lieu, les femmes décident de réagir collectivement en chatouillant les responsables politiques. Leur action épouse certains codes de la société. Elle est collective, sororale, et se fonde sur les structures sociales mahoraises : les réseaux féminins, familiaux, ou encore ceux qui sont liés aux rites de possession, un domaine encore peu exploré dans l'étude de l'engagement politique des femmes aux Comores<sup>47</sup>.

Le mouvement des femmes de Mayotte parvient à mobiliser plusieurs milliers de personnes, comme par exemple lors de l'occupation des locaux de la radio en février 1967, pour laquelle la gendarmerie comptabilise près de 1500 personnes<sup>48</sup>, soit 4,6 % de la population<sup>49</sup>. Il fédère des femmes qui se trouvent d'habitude « dans une position structurale de rivalité par l'institution de la polygamie (non sororale)<sup>50</sup> » et s'inscrit dans le cadre de la pratique d'un pouvoir féminin qui, selon Sophie Blanchy, « ne s'exprime aux Comores que dans des actions collectives : c'est en groupe, avec son lignage ou avec son quartier, que la femme exprime publiquement sur la scène sociale et rituelle la valeur de sa féminité<sup>51</sup> ».

Unies contre les hommes, les femmes de Mayotte s'opposent aussi indirectement aux femmes des autres îles, possibles bénéficiaires du transfert du chef-lieu par les unions qu'elles pourraient contracter avec leurs époux. Se pose cependant la question de l'unité d'un mouvement que fragilisent des tensions liées à l'appartenance à une classe sociale ou à une classe d'âge, voire à la race ou au statut matrimonial. Comme en témoigne Coco Madi<sup>52</sup>, seules certaines femmes prenaient part à la chatouille. Noble (*kabaila*<sup>53</sup>) et femme libre (*mungwana*)<sup>54</sup>, elle n'y a elle-même

46. CAC, fonds 19940163, bureau politique de l'océan Indien, carton 81, bulletin mensuel de renseignement, juillet 1968, annexe I-A.

47. Cérémonie de possession en l'honneur d'esprits de personnes ayant marqué l'histoire politique de Mayotte comme Andrianatsoly, sultan de Mayotte qui a cédé la souveraineté de l'île à la France en 1841. Voir S. BOUFFART, « La possession... », *op. cit.*, p. 43.

48. ADM, 1W37, tribunal de section de Mamoudzou, réquisitoire à fin d'ordonnance de renvoi en police correctionnelle. Exposé des faits, p. 2.

49. Le recensement de 1966 évalue la population de Mayotte à 32 494 habitants : CAC, fonds 19940163, bureau politique de l'océan Indien, carton 99, recensement central de la population des Comores, INSEE, juillet-septembre 1966.

50. S. BLANCHY, « Discours normatifs et images de la femme... », art. cité, p. 99.

51. *Ibid.*, p. 101.

52. Entretien avec Coco Madi, Pamandzi, 2012.

53. « [...] citadin appartenant à un patrilignage (*kabila*) d'origine shirazi ou arabe hadrami et, pour la plupart *sharif* [...] » (S. BLANCHY, « Intégrations et exclusions. La production différenciée des hiérarchies sociales aux Comores », *Études rurales*, n° 194, 2014, p. 52).

54. S. BLANCHY, *Dictionnaire mahorais-français, français-mahorais*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 70.

jamais participé, ne sortant que rarement de son foyer. Comme les autres femmes de son rang, elle ne se déplaçait en général qu'en cas de nécessité absolue, « à la nuit tombée » et « dûment voilée »<sup>55</sup>. Seules les femmes non-nobles prennent d'assaut la rue. La chatouille ressort donc davantage d'un mode d'action populaire témoignant de divisions au sein même du mouvement.

Ces divisions sociales n'enlèvent rien à la dimension sexuée omniprésente de la chatouille. L'idée d'une arme sexuée ressort des propos mêmes du ministre Madi Sabili accusant les protestataires d'être sexuellement frustrées suite au départ de leur mari. En outre, il s'agit pour les militantes qui y ont recours d'atteindre les hommes dans leur masculinité en les humiliant de la façon dont elles-mêmes ont pu se sentir humiliées, non seulement par les injures que le responsable politique a proférées, mais aussi par le départ de leurs époux et ses possibles conséquences en termes de perte de statut. Avec la chatouille, les femmes utilisent leur corps comme une arme pour déviriliser les hommes et les ridiculiser. L'homme chatouillé est perçu comme émasculé, du fait de son impuissance face aux femmes qui inversent ainsi les rapports sociaux de sexe. Elles mettent ici l'accent sur une opposition de genre qui s'impose avec la mise en avant des femmes par les leaders du MPM dans le combat pour Mayotte française.

Les chatouilleuses qui ont été interrogées expliquent leur mobilisation par l'incapacité des hommes à défendre les intérêts de Mayotte : « On a commencé à s'occuper de politique parce que les hommes qui réclamaient n'obtenaient jamais rien<sup>56</sup>. » Les femmes seraient ainsi venues pallier les défaillances masculines, résumées par l'adage mahorais : « Vous, les hommes, vous êtes incapables de transporter un mort jusqu'au cimetière. Vous l'abandonnez toujours en route<sup>57</sup>. » Se qualifiant de têtues<sup>58</sup>, fidèles<sup>59</sup> et déterminées, les femmes, soutenues par des militants du MPM, opposent leurs qualités féminines au manque de bravoure et de combativité des hommes.

Jouant sur les assignations de genre, les chatouilleuses mettent en scène leurs identités de femmes, d'épouses et de mères afin de médiatiser leur cause. Dans ses adresses au haut-commissaire, Zaïna M'Déré compare leur opposition à l'autorité territoriale à une relation de couple : « La France qui est notre père et notre mère nous a livrées à un homme qui nous maltraite. Nous demandons à retourner vers elle<sup>60</sup> ». L'identification au statut d'épouse et la mise en avant de qualités typiquement féminines s'inscrivent bien dans le cadre des stratégies de féminisation de nombreuses luttes de femmes ayant pour but de minimiser la part subversive de leur engagement et de l'inscrire dans un rapport « plus conforme à l'ordre des sexes »<sup>61</sup>, comme Séverine Awenengo l'a également montré pour les femmes de Casamance, qui prennent appui sur leur statut de mères pour cautionner leurs interventions

55. Id., « Images coloniales de la société comorienne... », art. cité.

56. Interview de Coco Djoumoï, in Y. BRUNEAUX, « Le commando des chatouilleuses... », art. cité, p. 15.

57. « Watru baba kwavingui mfu mwandranayo mavani. Wao wendra ata ndzinyani wamlatsa ».

58. Entretien avec Coco Madi, Pamandzi, 2012.

59. Leader du MPM, Marcel Henry explique l'alliance avec les femmes par le fait que celles-ci ne sont pas corrompibles comme les hommes (Z. BAMANA, « L'année 1967... », art. cité, p. 6-14).

60. ANOM, Delco 3, lettre d'Antoine Colombani, haut-commissaire aux Comores, au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, s.l., 14 septembre 1966, p. 4.

61. D. GODINEAU, « Introduction. Les violences politiques », art. cité, p. 73.

dans l'espace public<sup>62</sup>. Les chatouilleuses ont donc elles-mêmes utilisé ce discours, conscientes des avantages qu'elles pouvaient en retirer face aux forces de l'ordre par exemple, mais aussi par rapport aux hommes politiques.

Les rapports sociaux de sexe sont ainsi mis en scène par les femmes qui usent de la connotation sexuelle de la chatouille et affichent avec elle une identité féminine. Le mouvement peut avoir un fort ancrage social et connaître une large diffusion. La revendication départementaliste joue en ce sens un rôle secondaire dans la capacité de mobilisation du mouvement. C'est par leur appartenance de sexe que les femmes mettent un pied en politique tout en rendant invisible la dimension violente de leur mode d'action.

### **Le MPM ou la mise en jeu des rapports entre les hommes et les femmes**

La chatouille permet de mieux cerner les relations entre militants et militantes au sein du MPM. L'analyse de la façon dont la violence féminine a été rendue invisible par les militants du MPM ouvre à la compréhension des modes d'organisation du travail dans le mouvement et de ses modalités d'action.

#### ***La chatouille ou la violence (des femmes... mais aussi des hommes) rendue invisible***

L'acte de chatouille a fait l'objet de plusieurs mises en récit qui ont contribué à en occulter la violence ou, du moins, à l'euphémiser. Si une guerre de mémoire persiste entre partisans de la départementalisation et indépendantistes au sujet de l'authenticité de la chatouille et de sa dimension violente, la thèse départementaliste réduisant l'acte à de simples chatouilles s'est malgré tout imposée. L'héroïsation contemporaine des femmes et le travail de patrimonialisation entamé par les autorités françaises sous la bannière du conseil général de Mayotte ont pris part à l'effacement de toute trace de violence. À l'époque des faits pourtant, les femmes interrogées par la police sur l'origine des jets de pierres reconnaissaient volontiers leur culpabilité<sup>63</sup>. Néanmoins, avec l'âge et l'acquisition d'une certaine position sociale, certaines enquêtées nient aujourd'hui leur participation à de telles violences ou en parlent, comme Zaïna Méresse, de façon voilée. Elles sont soutenues par les leaders masculins du MPM qui véhiculent la même version des faits. Selon Martial Henry, rare figure du MPM à avoir assumé les fonctions de ministre au sein du conseil de gouvernement du prince Saïd Ibrahim<sup>64</sup>, les actions des protestataires se limitaient à de simples guili-guili : « Un groupe de femmes vient vous mettre les doigts dans le bassin, vous riez, vous gigotez jusqu'à ce que vous tombiez par terre<sup>65</sup> ».

À l'inverse, la plupart des partisans de l'unité des Comores parlent de sévices habilement cachés lorsqu'on les interroge. Certains d'entre eux, comme Youssouf

62. S. AWENENGO DALBERTO, « Les Joola, la Casamance et l'État (1890-2004) : l'identification Joola au Sénégal », thèse de doctorat d'histoire sous la direction de Pierre Boilley, Université Paris 7, 2005.

63. ADM, 56W14, jugement, n° 44, 7 juin 1969, p. 5.

64. Martial Henry est le cousin de Marcel Henry, leader du combat pour la départementalisation de Mayotte. Membre du MPM, il préside le conseil de circonscription de 1969 à 1970 et occupe la fonction de ministre de la Santé de 1970 à 1972, sous le conseil de gouvernement de Saïd Ibrahim et de Saïd Mohamed Jaffar.

65. Entretien avec Martial Henry, Pamandzi, 2010.

Said, s'élèvent d'ailleurs contre le terme « chatouilleuses », rappelant que les femmes se désignaient elles-mêmes comme soldates. La chatouille irait même selon ces témoins jusqu'à s'apparenter à des mutilations sexuelles : certains hommes auraient perdu l'usage de leur sexe par suite des pressions subies, il y aurait même eu un cas de castration. Ces assertions restent difficiles à prouver d'autant que, véhiculées par les opposants à cette pratique, elles peuvent avoir pour objectif de discréditer le mouvement. Elles ne sont exprimées qu'au sein du milieu indépendantiste et restent peu diffusées, alors que les thèses départementalistes sont fortement médiatisées.

La violence des chatouilles a été rendue invisible par la traduction française du terme mahorais *ufetsa*, employé par les femmes. Le journaliste Michel Legris utilise cette traduction pour informer le public métropolitain de la lutte menée par le mouvement des femmes de Mayotte. Dans un article paru en janvier 1971, il décrit le mode d'action sur un ton plutôt ironique, sans permettre au lecteur de se le représenter précisément : il s'agirait de « terrorisme », d'un « redoutable supplice [...] condamnable, mais relativement bénin » ; « le malheureux mâle qui le subit en sort à moitié mort d'épuisement »<sup>66</sup>. C'est l'image d'une action féminine singulière et finalement inoffensive qui est ainsi véhiculée.

Tout en minimisant la violence des femmes, le recours à cet euphémisme a eu pour autre avantage d'occulter la violence des hommes. Il faut en effet resituer les violences commises dans l'économie des pratiques globales du MPM. Comme le remarque Youssouf Saïd, leader de la Jeunesse mahoraise (UJPM) opposée au MPM, les militantes étaient épaulées par des hommes<sup>67</sup>, membres du MPM, lesquels ont fait usage de diverses mesures de rétorsion contre leurs adversaires politiques<sup>68</sup>. Une milice masculine du nom de *fada mpango* a ainsi été créée en 1974 par le MPM en vue de réprimer toute opposition<sup>69</sup>. L'utilisation de la chatouille n'aurait donc pas seulement servi à minimiser les violences commises par les *sorodats*. Elle aurait aussi permis d'occulter l'activisme masculin en mettant en avant les femmes, de façon à ce que la mobilisation du MPM apparaisse sans réel danger pour les autorités locales. Les hommes, a priori plus exposés que les femmes à la répression, pouvaient ainsi y échapper et agir en toute impunité. Les hommes du MPM avaient donc tout intérêt à dresser une image non violente des actions féminines : il ne fallait pas courir le risque d'être vus comme des lâches laissant les femmes se salir les mains. Assumer la violence des femmes aurait plus généralement risqué d'affaiblir la légitimité de leur mouvement.

### *Des femmes instrumentalisées ?*

S'il est possible de déceler une certaine complicité et complémentarité entre hommes et femmes dans le recours à la violence, l'engagement des femmes soulève malgré tout un certain nombre d'interrogations sur les relations qu'elles établissent avec leurs camarades masculins, notamment quant à la répartition des rôles au sein du parti. Les femmes expriment des opinions qui divergent parfois de celles des leaders masculins sur des questions centrales comme l'accession au statut de

66. M. LEGRIS, « Mayotte et ses femmes », art. cité.

67. Entretien avec Youssouf Saïd, Tsararano, 2010.

68. Youssouf Saïd, Ali Saïd Amri et Youssouf Moussa le laissent entendre au cours des entretiens.

69. M. IDRISSE, « 'Mayotte département' : la fin d'un combat ? Le Mouvement populaire mahorais : entre opposition et francophilie (1958-1976) », *Afrique contemporaine*, n° 247, 2013, p. 119-135.

département. Elles revendiquent par exemple la mise en place d'un statut de l'île différent que celui du reste de l'archipel ou, tout au moins, une représentation plus équitable de Mayotte au sein des institutions. C'est, en tout cas, ce que rapporte Saïd Mohamed Cheikh, président du conseil de gouvernement, dans un courrier au haut-commissariat :

Ces femmes, et vraisemblablement quelques opposants, ont demandé suivant les circonstances soit la départementalisation de Mayotte, soit le rattachement de cette île à Madagascar, soit une autonomie pour cette circonscription. Elles ont également demandé que chaque île de l'Archipel ne soit représentée à la Chambre des Députés que par quatre députés par circonscription<sup>70</sup>.

Connaissant les rouages de l'organisation politique du territoire, certaines de ces femmes réclament des aménagements. Des leaders comme Zena M'Déré n'hésitent pas à aller à l'encontre des décisions masculines. Contrairement à Marcel Henry, opposé à toute réconciliation, cette dernière exprime par exemple le souhait d'ouvrir le dialogue avec le conseil de gouvernement boycotté jusqu'alors, quand l'arrivée à la présidence du prince Saïd Ibrahim en 1970 avait amorcé un début de détente. La participation de Zena M'Déré aux réunions du conseil de circonscription de Mayotte, bien qu'elle ne soit pas élue, et le fait qu'elle appose sa signature à côté de celles des hommes dans les lettres adressées au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, montrent l'aspiration de certaines femmes à accéder à des postes politiques<sup>71</sup>. L'assertion selon laquelle les femmes étaient instrumentalisées, comme le laissent entendre certains témoignages d'indépendantistes, n'est de ce fait pas si évidente<sup>72</sup>. Tolérées lorsqu'elles troublent l'ordre public, elles se trouvent marginalisées lorsqu'elles cherchent à s'affirmer politiquement comme force de décision et se heurtent rapidement aux ambitions masculines. Le fait qu'elles sont nombreuses à ne pas parler français et leur faible scolarisation constituent du reste un frein à toute prise de fonction au sein de l'appareil politique.

Comme toute mobilisation sociale, le mouvement des chatouilleuses a fait l'objet de tentatives de récupération par le seul mouvement politique existant alors à Mayotte, le Congrès des notables, une formation divisée entre une branche départementaliste, menée par Marcel Henry, et une branche indépendantiste, dirigée par Souffou Sabili, alors député à l'assemblée territoriale<sup>73</sup>. Les chatouilleuses se dissocient rapidement de ce député qui les avait épaulées, pour se rallier à la cause départementaliste. L'appui de Sabili au conseil de gouvernement, organe auquel elles s'opposaient, a entériné la rupture. Le fait qu'il lui était impossible de se représenter aux élections législatives locales après son inculpation pour avoir occupé les locaux de la radio en février 1967, rendait d'ailleurs caduc son soutien. Sabili n'était plus indispensable aux militantes pour plaider leur cause. Les femmes se sont alors

70. ANOM, Delco 3, lettre du ministre des Finances, Mohamed Dahalani, au haut-commissaire, Moroni, 8 août 1966, p. 1.

71. Lettre de Zaïna M'Déré et M. Rosselin au ministre d'État chargé des Départements et Territoires d'outre-mer, Pierre Billotte, 2 juin 1967.

72. Entretien avec Youssouf Moussa, Labattoir, 2009 ; entretien avec Youssouf Saïd, Tsararano, 2010 et 2012.

73. Dans les années 1950, le Congrès des notables était la seule formation politique et regroupait diverses tendances unies pour faire front face aux autres îles (M. IDRISSE, « Mayotte département'... », art. cité).

tournées vers d'autres représentants politiques, les partisans de la départementalisation, au moment où ces derniers se trouvaient favoris pour remporter les élections.

Loin de se conformer au rôle protestataire que les leaders politiques locaux tentent de leur assigner, les chatouilleuses adoptent un discours pluriel et négocient en permanence leur participation aux postes de décision, aussi bien au sein du MPM que dans les institutions politiques. Si leur engagement s'explique par des considérations socio-économiques et des intérêts genrés, leur conversion au combat pour la départementalisation s'est réalisée de façon progressive. Ces nouvelles orientations n'enlèvent rien à la capacité de mobilisation du mouvement prenant pour ancrage, à travers la chatouille, l'opposition des sexes.

Derrière l'opacité du terme chatouille, on peut donc percevoir un ensemble de modes d'action variés, généralement violents. Des agressions physiques aux jets de pierre contre les forces de l'ordre, de la mise à sac de domiciles à l'ostracisme, la violence des femmes est minimisée par la médiatisation du terme. Ce processus d'occultation de la violence féminine a été alimenté par les acteurs et actrices du MPM qui ont présenté la chatouille comme un mode d'action typiquement féminin. La mise en avant d'une identité féminine a contribué à héroïser les leaders du MPM et à rendre invisibles les pratiques violentes de ce parti, dont les principaux auteurs sont les hommes. Plutôt que de voir dans les chatouilleuses de simples instruments des leaders masculins du MPM, on peut souligner l'engagement politique de ces femmes. Si celles-ci se mobilisent au départ pour des raisons socio-économiques liées au transfert du chef-lieu, différemment vécu selon le sexe, elles passent très vite à la formulation de revendications politiques. Leur alliance avec le Congrès des notables ne conduit en aucun cas à leur subordination. Tout comme le MPM s'est servi des femmes comme effigies du mouvement pour légitimer et populariser le combat départementaliste, les femmes sont les premières à avoir joué des identités de genre en mettant en avant leur statut de mère et d'épouse dans leurs interventions publiques et auprès des autorités. L'analyse de la chatouille permet donc de mettre en perspective la dimension sexuée des engagements des partisans du mouvement en faveur d'une Mayotte française et le rôle majeur qu'ont joué les femmes dans ce combat.